



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-67**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1235334-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE
MÉCÉNAT POUR LE PROJET DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE LA VILLE AUX
ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE LA HALLE DES SERRES MUNICIPALES**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Marc FERAUD

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE
MÉCÉNAT POUR LE PROJET DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE LA VILLE
AUX ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE LA HALLE DES SERRES MUNICIPALES- Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Fonds de dotation territorial « Aix-en-Provence Mécénat », qui a pour objet de soutenir et contribuer aux projets locaux d'intérêt général portés en priorité par la Commune et dans les domaines environnement et qualité de vie, patrimoine et culture, solidarités, sur le territoire d'Aix-en-Provence, a trouvé un mécène pour un projet porté par la Ville :

le transport des élèves des écoles de la Ville aux ateliers pédagogiques de la Halle des Serres municipales.

La Halle, inaugurée en juillet 2021, est une structure qui a été éco conçue au sein des Serres municipales de la Ville, avec pour objectif d'initier dès le plus jeune âge, les enfants aux thématiques de l'environnement et de la biodiversité, en leur donnant envie de s'impliquer.

Cette offre s'adresse aux élèves des 300 classes élémentaires de la commune, au travers des ateliers de découverte sur les abeilles, les vergers, les potagers ou encore les composts.

Cet espace polyvalent ouvert sur le jardin peut accueillir simultanément 60 élèves.

Le projet permettra ainsi d'assurer le transport des élèves pour une année au minimum dans des véhicules propres, pour l'année scolaire 2023/2024.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée au Mécénat à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-67 - MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION AIX-EN-PROVENCE MÉCÉNAT POUR LE PROJET DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE LA VILLE AUX ATELIERS PÉDAGOGIQUES DE LA HALLE DES SERRES MUNICIPALES-

Présents et représentés : 55
Présents : 48
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

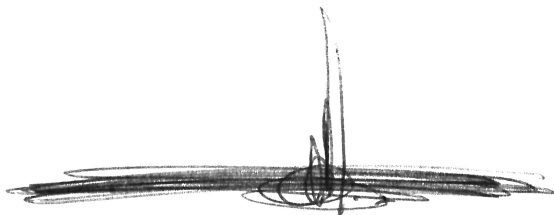
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00